

RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2023

Conseil d'administration du CCAS du 2 février 2023

Préambule :

Conformément aux dispositions législatives, et en particulier en application de l'article L2312-1 du Code général des collectivités territoriales, il est fait obligation aux communes de plus de 3 500 habitants et leur CCAS de mener un débat sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette dans les deux mois qui précèdent le vote du budget primitif.

Ce débat doit permettre au Conseil d'administration d'être informé sur les perspectives économiques et financières de la France et des collectivités territoriales en 2023 et de l'évolution prévisionnelle de la situation financière de l'établissement public.

En application de la loi, le présent rapport sera mis en ligne sur le site internet de la commune.

Sommaire

Introduction - Contexte national pour 2023.....	3
I Analyse rétrospective du budget principal du CCAS 2017-2022.....	5
Les charges de fonctionnement.....	5
Les produits de fonctionnement.....	6
II – Focus sur les résultats 2022.....	8
II Les grandes orientations pour 2023	9 -10
Conclusion	11

Niveau macroéconomique

Dans un contexte national et international inédit où le conflit en Ukraine succède à la crise sanitaire, économique, sociale, environnementale et énergétique, on assiste à un ralentissement plus important que prévu de la croissance en 2022 après un fort rebond au niveau mondial en 2021 :

- Les conditions d'inflation plus fortes que prévues ralentissent la consommation en particulier aux Etats-Unis et dans les principales économies européennes d'après le Fonds Monétaire International (FMI). La croissance du Produit Intérieur Brut (PIB) mondial était estimée à 3,2% en 2022 par cette même institution, pour 2,9% annoncée en 2023, en forte contraction après les 6,1 % de 2021.

Le 8 septembre dernier, la Banque Centrale Européenne a cependant jeté un froid en annonçant des prévisions beaucoup plus pessimistes : 3,1% en 2022, 0,9% en 2023 et 1,9% en 2024.

- La guerre en Ukraine et au-delà, les conditions difficiles d'approvisionnement des chaînes de production ont pour effet d'engendrer une inflation galopante. En juillet 2022, le glissement annuel de l'Indice des Prix à la Consommation Harmonisé (IPCH) est estimé à 8,9% pour la zone euro. Cette hausse pourrait se confirmer et s'aggraver sous la pression des pénuries d'énergie évoquées pour cet hiver.

Niveau national

Les prévisions de croissance pour fin 2022 et 2023 :

- La croissance du PIB en France devrait atteindre, d'après les dernières estimations de la Banque de France, +2,3 % en 2022, soit en deçà de l'hypothèse de +4 % prévue dans la Loi de Finance Initiale 2022. Elle se projette sur 1,2% pour 2023.
- En 2022, l'activité économique en France est fortement affectée par le niveau d'inflation, la conjoncture économique internationale et l'instabilité résultant du contexte géopolitique.

Aussi, les incertitudes restent fortes. Situation internationale, inflation, tensions sur les approvisionnements, hausse des taux directeurs, raréfaction de l'énergie, possible cessation des politiques de soutien de l'économie en temps de crise etc.

Selon l'INSEE, le taux de chômage attendu pour 2023 serait de 7,4 % de la population active.

Une année affaiblie par le contexte de la guerre en Ukraine dont l'issue est incertaine.

- Le rebond de l'activité économique de 2021 a été considérablement affaibli cette année par le déclenchement de la guerre en Ukraine. La hausse du prix des matières premières et les difficultés d'approvisionnement apparues fin 2021 se sont renforcées en 2022, avec les conséquences des sanctions décrétées contre la Russie.
- Le premier trimestre 2022 a été marqué par un net recul de la consommation des ménages (-1,5%). Au deuxième trimestre, une légère amélioration grâce à la reprise totale de certaines industries notamment celles du tourisme, pour laquelle la levée des dernières mesures sanitaires s'est accompagnée d'un retour des visiteurs étrangers.

Pour la deuxième partie de 2022, les prévisions restent modérées, notamment du fait des hypothèses relatives aux coûts de l'énergie.

L'évolution des taux d'intérêt

- Face à l'augmentation de l'inflation, attendue à 8,1% en moyenne en 2022 en zone Euro, les Banques centrales ont resserré leur politique monétaire. La BCE a ainsi rehaussé ses taux directeurs de 1,25% en 2022.
- Pour les collectivités, la hausse des taux se ressent dans les conditions financières proposées sur les nouveaux emprunts. Malgré cette remontée des taux, les taux réels (taux nominal corrigé de l'inflation) n'ont jamais été aussi négatifs (ex : emprunter à 2,00% avec une inflation à 8,00%).

La BCE n'envisage de réelle amélioration sur le front de l'inflation qu'à partir de la mi-2023, et ne devrait donc pas assouplir sa politique monétaire l'année prochaine. Par conséquent, les taux devraient rester élevés tout au long de l'année 2023, malgré les anticipations de ralentissement.

Afin de contribuer au débat d'orientation budgétaire, la présentation ci-après sera articulée en deux temps :

- Une analyse rétrospective de la situation financière du CCAS sur la période 2017 -2022
- Un focus sur le résultat de l'exercice 2022 du budget principal du CCAS et des budgets annexes
- Un état des principales tendances attendues sur 2023 et des éléments de compréhension complémentaires et légaux sur la situation du CCAS de la Ville de Saint-Pierre-lès-Elbeuf.

I - Analyse rétrospective du budget principal du CCAS 2017 – 2022

Précision méthodologique : les données 2022 sont des données provisoires étant donné que le Compte Administratif n'est pas voté. Les montants sont exprimés en K€.

Cette analyse se base sur les six derniers exercices comptables pour obtenir la meilleure visibilité possible.

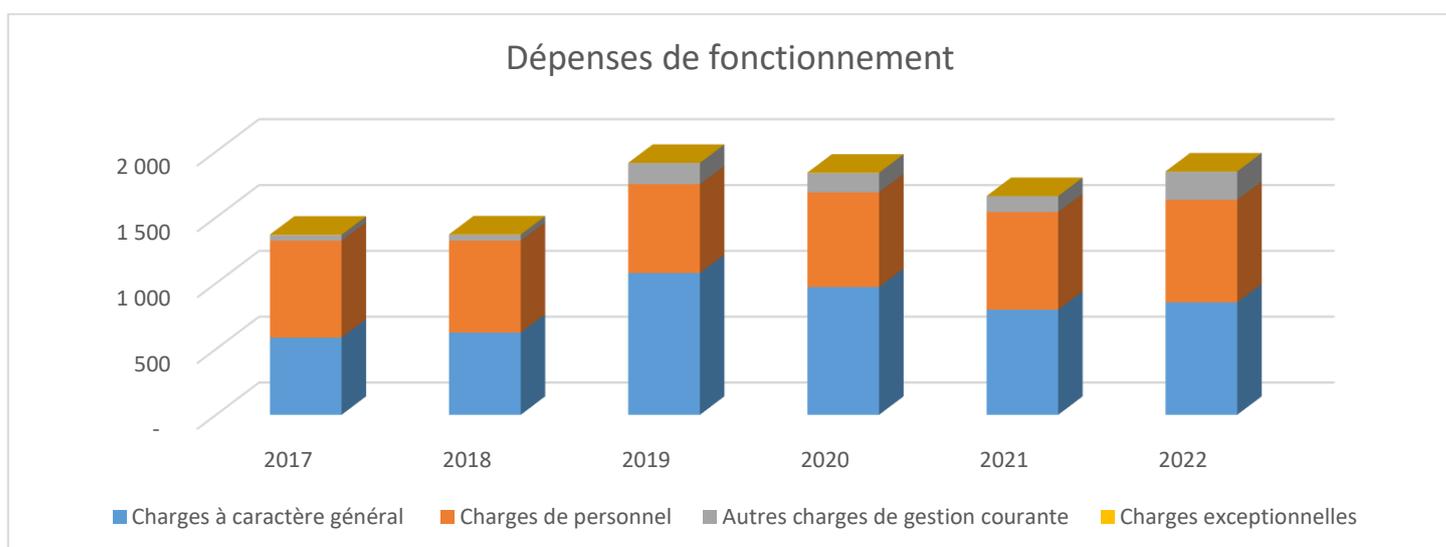
Les dépenses de fonctionnement

Pour rappel, l'exercice 2019 a été celui de la mise en place des budgets annexes pour le Service d'Aide A Domicile (SAAD) et pour la résidence autonomie M. Thibert. Le choix opéré dans le cadre de la mise en place de la nomenclature comptable M22 conduit à une refacturation des recettes et charges de personnel qui bouleverse les équilibres financiers des années précédentes. La facturation des usagers est réalisée sur le budget principal afin de conserver une facturation unique (Loyer RA + Aide à domicile + autres prestations).

Ainsi les recettes sont conservées sur le budget principal puis ré-imputées (soit comptées une 2^e fois) sur les budgets annexes (dépense sur le budget principal et recette sur le budget annexe), les dépenses s'en trouvent également augmentées. Les agents du service d'aide à domicile et de la résidence ont conservé leur contrat avec le CCAS et sont mis à disposition des budgets annexes par le biais de refacturation similaire gonflant cette fois les recettes du budget principal

En montants (K€)

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	évolution 2017/2022
Charges à caractère général	586	624	1 077	970	798	854	45,73%
Charges de personnel	736	699	675	720	742	779	5,84%
Autres charges de gestion courante	43	45	161	148	121	215	400,00%
Charges exceptionnelles	4	3	1	2	1	1	-75,00%
Charges de fonctionnement	1 369	1 371	1 914	1 840	1 662	1 849	35,06%



Globalement les charges de fonctionnement sont stables depuis 2019. En 2022, les diverses activités du CCAS (banquets, colis de fin d'année, voyages...) ont repris après 2 années où elles étaient annulées du fait de la crise sanitaire. Les charges de personnel ont légèrement augmenté mais demeurent maîtrisées.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-267602316-20230202-2023-02-01-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/02/2023

Affichage : 28/02/2023

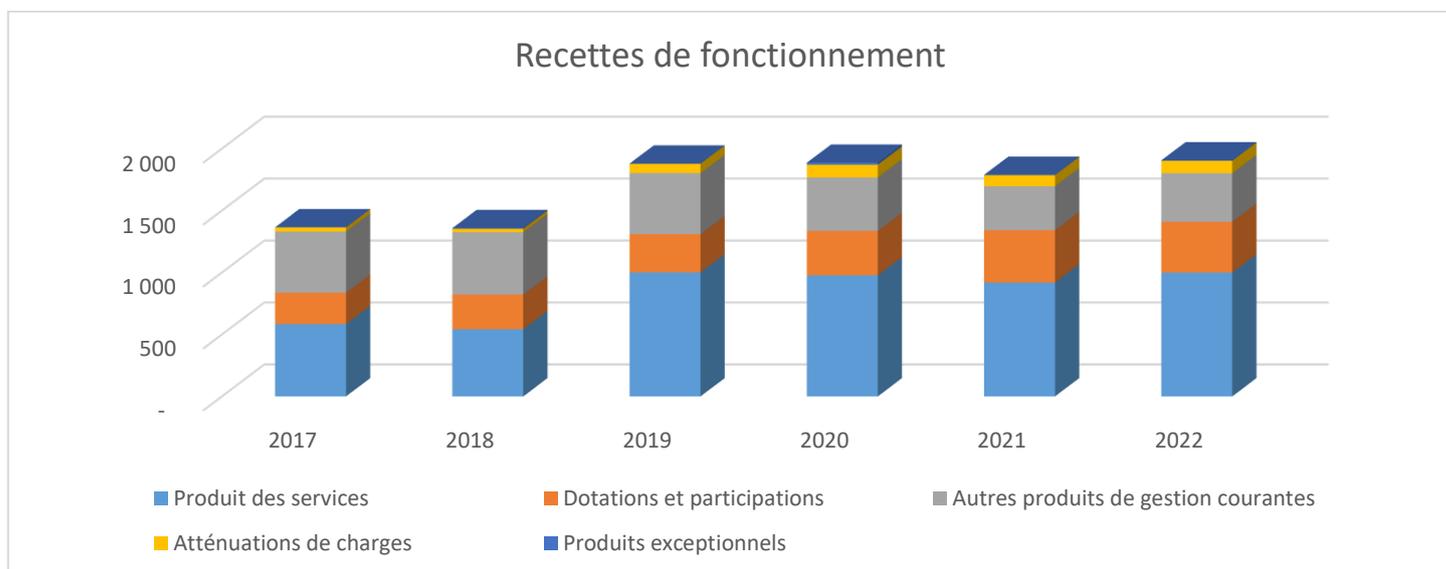
Il est à noter que le poste des autres charges de gestion courante a sensiblement augmenté en 2022. Il s'agit ici des crédits versés aux budgets annexes afin de les équilibrer. Cette augmentation provient essentiellement du retard de versement de l'APA par le Département en raison de la cyber attaque subie par cette collectivité en octobre dernier.

Quant au chapitre des dépenses de personnel, son augmentation est due à l'application de la convention de mutualisation entre la Ville et le CCAS, soit environ 60 k€.

Les recettes de fonctionnement

En Montant (K€)

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	évolution 2017/2022
Produit des services	584	542	1 001	977	919	999	71,06%
Dotations et participations	253	280	308	358	422	410	62,06%
Autres produits de gestion courantes	493	504	493	432	355	392	-20,49%
Atténuations de charges	34	27	76	103	90	101	197,06%
Produit fct courant	1 364	1 353	1 878	1 870	1 786	1 902	39,44%
Produits exceptionnels	1	5	1	16	2	3	200,00%
Recettes de fonctionnement	1 365	1 358	1 879	1 886	1 788	1 905	39,56%



Les recettes 2021 ont été impactées avec la crise sanitaire. En 2022, elles retrouvent leur dynamique de 2019 et 2020 et même au-delà, avec une augmentation de +6,5% par rapport à 2021. Elles devraient maintenir cette tendance en 2023 notamment grâce à la diminution de la vacance de logements à la résidence autonomie.

Sur ce dernier point, il est à noter que la crise sanitaire a eu un impact direct notamment sur le décalage dans le temps des nouvelles entrées à la Résidence autonomie. De plus, les travaux de rénovation thermique réalisés il y a quelques années ne peuvent suffire à adapter les locaux aux nouvelles attentes des seniors. En effet, l'Etat axant sa politique du bien vieillir sur le maintien à domicile, le modèle des résidences autonomies tend à s'essouffler. Ce dernier doit donc évoluer et s'adapter à ces nouvelles attentes. Cela n'a pas été le cas pour la Résidence Marguerite Thibert jusqu'en 2020.

Ainsi, dans la continuité des travaux de réfection du jardin réalisés en 2021, le CCAS a engagé en 2022 une réflexion avec le propriétaire Habitat 76 sur la réfection des locaux communs, notamment la salle de restauration pour en faire un vrai lieu valorisant. De plus, pour adapter l'offre de logements, l'étude a porté sur la création de quelques T2 permettant de proposer une chambre indépendante. Enfin, toutes les salles de bains vont faire l'objet de travaux de mise aux normes.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-267602316-20230202-2023-02-01-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/02/2023

Affichage : 28/02/2023

[Tapez ici]



Au-delà des locaux, les prestations rendues aux séniors sont en nette progression à l'image du guide sénior élaboré depuis 2021 et qui rencontre un vrai succès.

Il est à noter que certaines recettes APA/PCH n'ont pu être perçues en 2022 en raison de la cyber attaque subie par le Conseil Départemental de Seine-Maritime. Ces recettes seront très certainement perçues courant l'année 2023.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-267602316-20230202-2023-02-01-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/02/2023

Affichage : 28/02/2023

II – Focus sur le résultat provisoire de l'exercice 2022 du budget principal du CCAS et des budgets annexes

Résultat 2022 du Budget Principal du CCAS

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DEPENSES (HORS SUBVENTION EQUILIBRE BUDGETS ANNEXES)	1 691 170,06 €	12 331,01 €
RECETTES	1 865 383,27 €	13 784,91 €
RESULTAT BRUT	174 213,21 €	1 453,90 €
SUBVENTION EQUILIBRE BUDGETS ANNEXES	180 463,98 €	- €
RESULTAT NET 2022	- 6 250,77 €	1 453,90 €
RESULTAT N-1	216 146,73 €	15 721,97 €
RAR investissement 2022 (Dépenses - Recettes)		- 1 175,46 €
RESULTAT REPRIS AU BP 2023	209 895,96 €	16 000,41 €

Résultat 2022 Budget annexe Résidence Autonomie Marguerite THIBERT

	FONCTIONNEMENT
DEPENSES	463 931,38 €
RECETTES (HORS SUBVENTION EQUILIBRE BUDGET PRINCIPAL CCAS)	413 520,66 €
RESULTAT BRUT	- 50 410,72 €
SUBVENTION BUDGET PRINCIPAL CCAS	50 410,72 €
RESULTAT NET	- €

Résultat 2022 Budget annexe Service Aide A Domicile

	FONCTIONNEMENT
DEPENSES	473 430,62 €
RECETTES (HORS SUBVENTION EQUILIBRE BUDGET PRINCIPAL CCAS)	343 377,36 €
RESULTAT BRUT	- 130 053,26 €
SUBVENTION BUDGET PRINCIPAL CCAS	130 053,26 €
RESULTAT NET	- €

III – Les grandes orientations pour 2022

Budget principal du CCAS

3.1 SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses

Charges à caractère général :

Ce chapitre sera en hausse par rapport au budget 2022. Cette hausse est notamment due à la refacturation aux budgets annexes des recettes encaissées (loyers, prestations...) sur le budget principal. L'augmentation des charges des fluides viendra également impactée ce chapitre en 2023. Il est envisagé que la facture 2023 soit doublée par rapport à celle de 2022.

Outre les dispositifs existants (banquet, colis...), il est prévu en 2023, tout comme en 2022, l'organisation d'un voyage pour les seniors dans le cadre d'un partenariat avec l'ANCV ainsi que de nouvelles animations pour les aînés.

Charges de personnel

Ce chapitre augmentera sensiblement par rapport au BP 2022 notamment pour prendre en charge le CTI (complément traitement indiciaire) qui a été prévu dans la cadre du Ségur de la santé. La prévision 2023 devrait se situer aux alentours de 870 000 €.

Autres charges de gestion courantes

Ce chapitre comprend essentiellement les crédits qui permettent l'équilibre des budgets annexes. Il comprend également les crédits pour divers dispositifs d'aides comme le FSL (Fonds de solidarité logement) gérés par le Département (subvention du CCAS d'un montant de 6 365,76 €), le FAJ (Fonds d'aides aux jeunes) quant à lui géré par la Métropole (subvention du CCAS d'un montant de 1926,48 €).

La prise en charge du Contrat local de Santé pour le territoire elbeuvien sera pris en charge sur ce chapitre (subvention du CCAS d'un montant de 4 208 €).

Ce chapitre devrait s'élever à environ 350 000 €.

Globalement, les prévisions des dépenses de fonctionnement se situeront à environ 2 200 000 €.

Recettes

Pour le BP 2023, les recettes de fonctionnement seront composées de la reprise du résultat 2022 (environ 200 000€), de la subvention de la Ville d'un montant de 350 000 €. S'ajoutent également les recettes des loyers de la résidence autonomie et des prestations associées. Ces dernières devraient augmenter en 2023 comme cela a pu être indiqué plus haut.

Les recettes du budget principal comprennent aussi les crédits nécessaires aux refacturations avec les budgets annexes notamment les charges de personnel.

3.2 Section d'investissement

Les dépenses d'équipement inscrites au BP 2023 seront liées au renouvellement de divers mobiliers de la résidence autonomie ainsi que de la salle de restauration dans le cadre des travaux de rénovation.

Ces dépenses seront essentiellement financées par le report excédentaire de cette section. A ce stade, il n'est pas prévu d'emprunt pour financer ces investissements.

Budget annexe Service d'Aide A Domicile (SAAD)

Il est prévu une activité similaire à 2022 avec un volume d'environ 15 000 heures de services rendus et de facturation mensuelle pour 2023. Ainsi, la prévision s'élèverait à 350 000 € pour 2023.

La mise à disposition de dispositifs de téléalarme représente un service complémentaire et une recette du service à hauteur de 19 000 € pour 101 d'abonnés.

Budget annexe Résidence Autonomie (RA)

Comme évoqué plus haut, la vacance des logements devrait être réduite en 2023 avec les arrivées de nouveaux résidents. La valorisation de la résidence sera faite dans cette optique pour améliorer le taux d'occupation de la résidence.

La résidence bénéficie du soutien du Département de la Seine-Maritime dans le cadre du Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM) à hauteur de 23 000 € afin de financer toutes les actions permettant de conserver l'autonomie des résidents.

Dans le cadre du CPOM, les actions et les animations au sein de la résidence seront renforcées. Le CEPOM sera renouvelé en 2023.

La restauration municipale de la Ville élabore des repas pour les résidents qui le souhaitent.

Conclusion

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) a défini les objectifs ci-dessous selon quatre grands domaines de compétence que sont les solidarités, les actions à destination des aînés, le handicap et le logement.

Solidarités

Affirmation du Centre Communal d'Action Sociale pour coordonner l'action sociale de proximité auprès des familles.

Accompagner et orienter les personnes pour le recours et l'accès aux droits (santé, logement, prestations,

Renforcer le lien social notamment pour les bénéficiaires de Coup de Pouce (Banque Alimentaire et services) avec l'ouverture de cet espace convivial, d'accueil et d'accompagnement avec les agents du CCAS et les bénévoles.

Rompre avec la fracture numérique par la mise en place de permanences d'accompagnement et de formation au numérique, avec l'aide d'un jeune volontaire en service civique.

Faciliter le retour à l'emploi pour les usagers concernés. Intervention d'ID Intérim auprès des bénéficiaires de coup de pouce afin de les aider dans leurs démarches de retour à l'emploi. Partenariat avec la mission locale d'Elbeuf-sur-Seine qui tiendra des permanences au sein du Cap Jeune une fois par mois.

Aînés

Maintien du voyage, du banquet ou du colis de Noël, au choix pour les aînés.

Lutte contre l'isolement des personnes à domicile, âgées, dépendantes, ou en situation de handicap en concertation avec les résidents, agents et partenaires et soutien aux aidants familiaux.

Favoriser le maintien du lien social par des activités de loisirs adaptées et favoriser les actions de mixité. Le CCAS proposera également des ateliers sur la prévention de la perte d'autonomie.

Le Handicap

Développer et renforcer l'inclusion partout où c'est possible et le partenariat avec les structures qui sont sur notre ville, notamment du Pré de la Bataille. Travail sur la mise à disposition d'un logement inclusif.

Participation à la semaine du handicap et construction de la Ville inclusive.

Logement

Accompagner et responsabiliser les personnes dans leurs démarches auprès des bailleurs pour l'accès et le maintien dans le logement).

Accompagner les habitants pour faire face à la facture énergétique tant par les aides d'urgence que par les opérations de sensibilisation aux économies d'énergie.

Travailler en partenariat avec les bailleurs et les locataires pour l'aménagement et l'animation des résidences.

Mettre à disposition un logement d'urgence pour les victimes de violences intra-familiales.